

RESOLUTION 1 – Approbation du Rapport d'Activité 2019

Après en avoir entendu la présentation, l'Assemblée Générale approuve le Rapport d'Activité.

RESOLUTION 2 - Approbation des comptes 2019

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du trésorier et le rapport des Co-Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2019 et donne quitus de leur gestion aux administrateurs.

RESOLUTION 3 - Approbation du Rapport Financier 2019

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du trésorier, approuve le Rapport Financier qui lui est soumis.

RESOLUTION 4 - Approbation du PAG et du Rapport d'Orientation 2020/2021

Après en avoir entendu la présentation, l'Assemblée Générale approuve le PAG et le Rapport d'Orientation du Président.

RESOLUTION 5 - Affectation des résultats 2019

L'Assemblée Générale approuve le résultat comptable excédentaire de l'exercice 2019, à savoir 189 886€. Le résultat à affecter, après reprise des résultats 2017 (346 683 €) et après différentes neutralisations (total net 891 104 €), est un excédent de 1 427 673 €. Il est affecté comme suit, sur proposition du Conseil d'Administration :

- ♦ **Pour la Vie Associative, excédent de 27 629 €**, affecté en report à nouveau
- ♦ **Pour la gestion propre : ESAT BAPC (+ 28 149 €) + AEC (- 35 171 €), déficit de 7 022 €** affecté en report à nouveau
- ♦ **Pour la gestion conventionnée :**
Etablissements ONDAM (CPOM ONDAM + CPOM ESAT),
Déficit de 23 276 €, affecté :
 - Réserve de compensation des déficits → + 70 656 €
 - Report à nouveau (compensation des déficits antérieurs ONDAM) → + 45 915 €
 - Report à nouveau déficitaire → - 139 847 €
- Etablissements CDI, excédent de 1 318 999 € sous réserve du contrôle de tiers financeur**, affecté :
 - Réserve affectée au financement des mesures d'exploitation
- Siège technique, excédent de 120 660 €**, affecté :
 - Réserve affectée au financement des mesures d'exploitation
- ♦ **Entités Comptables de Retraitement (ECR), déficit de 9 317 €**, affecté en report à nouveau

L'Assemblée Générale autorise les changements d'affectation résultant de l'arrêté des Comptes Administratifs de 2018 par les autorités de contrôle et de tarification.

RESOLUTION 6 – Modification des affectations des résultats 2018

♦ **Résultat CDI 2018 :**

L'affectation du résultat 2018 des établissements CDI arrêtée par l'Assemblée Générale le 28 mai 2019 est modifiée en fonction des résultats administratifs acceptés par le Conseil Départemental de l'Isère.

	Résultat et affectation AG 28/05/2019	Résultat et affectation retenue CDI
Résultat affecté	653 483	733 952
Réserve de compensation des charges d'amortissements		
Réserve de compensation des déficits		En attente d'affectation
Excédent affecté au fin. charges exploitation non reconductibles	653 483	CDI
Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation n+2		
RAN Déficitaire		

- ♦ **Transfert du report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation RGPD (compte 115 110 4170)**
De l'ECM ONDAM vers le siège technique pour 12 591,15 €
- ♦ **Transfert de réserves de l'ECM ONDAM vers le PEIR**
De l'ECM ONDAM vers le PEIR pour 63 123 €

RESOLUTION 7 – Convention

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Co-Commissaires aux Comptes sur les conventions prévues aux articles L612-5 du Code de Commerce et L313-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles, approuve les conventions conclues avec les administrateurs et les directeurs.

RESOLUTION 8 – Investissements 2019

L'Assemblée Générale approuve les investissements non financiers réalisés sur l'exercice 2019 dont le total s'est élevé à 7 699 096 €, auxquels se déduisent un total net de -1 889 454 € de chantiers en cours (ramenant ce poste d'immobilisations en cours à 587 392 € au 31/12/2019).

RESOLUTION 9 – Budget de fonctionnement 2020

L'Assemblée Générale approuve les orientations budgétaires décidées par le Conseil d'Administration du 23 Octobre 2019.

RESOLUTION 10 – Plan Pluriannuel d'Investissements

L'Assemblée Générale approuve les opérations réalisées dans le cadre des PPI et retracées dans les comptes annuels et le rapport de gestion et autorise les investissements et les financements relatifs dans le cadre de ce plan.

Elle autorise le Conseil d'Administration à mettre en œuvre une modulation et une adaptation de celui-ci, au regard du fonctionnement de l'Association, et statuer sur la réalisation de ces plans, lors de la prochaine Assemblée Générale.

RESOLUTION 11 - Cotisation 2021

Pour l'exercice 2020, la cotisation annuelle de base est reconduite (pour la 11^{ème} année consécutive) à 140 Euros pour les membres actifs. Une réduction de 50 % de ce barème sera appliquée sur demande écrite selon le barème ci-dessous.

	Montant
Parents, Tuteur, Famille accueil Personne handicapée, Amis	MEMBRE ACTIF 140 €
Parents divorcés	MEMBRE ACTIF, 1/2 TARIF 70€ par parent
Réduction pour difficultés financières sur justificatifs	MEMBRE ACTIF 1/2 TARIF 70€
Membre titulaire d'une rente survie Unapei contraint d'adhérer directement à une autre association affiliée à l'Unapei (sur justificatif d'adhésion à l'autre association affiliée)	MEMBRE ACTIF 1/2 TARIF 70€
Membre d'honneurs	MEMBRE ACTIF, 0 €

Il est rappelé que le paiement de la cotisation est une condition d'adhésion à l'Association et de droit de vote. Depuis 2017, il est proposé aux adhérents de pouvoir régler leur cotisation par prélèvement mensuel de 14 euros par mois sur 10 mois.

RESOLUTION 12 - Délégation pour l'adaptation et la gestion des structures et pour proposer, présenter, négocier et arrêter les budgets 2021

L'Assemblée Générale habilite le Conseil d'Administration et son Président à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la création et/ou à la gestion de nouvelles structures ainsi qu'à l'évolution, l'adaptation et la restructuration des Etablissements et Services existants de façon à répondre de façon optimale aux besoins des personnes en situation de handicap en conformité avec les règlements administratifs et financiers en vigueur. Pour cela, elle autorise le Président à demander toute ouverture ou clôture de comptes

bancaires qu'il juge nécessaire et à en donner procurations sous sa responsabilité.

L'Assemblée Générale donne délégation, avec possibilité de subdélégation, au Conseil d'Administration pour proposer, présenter, négocier et arrêter les budgets des Etablissements et Services, ainsi que le budget de l'association, pour l'année en cours et pour l'année 2021, et les communiquer aux autorités compétentes.

RESOLUTION 13 – Opérations relatives à l'article 10 des Statuts Pour mémoire, rappel de l'Article 10 : Délibérations du Conseil d'Administration relatives aux immeubles

« Les délibérations du Conseil d'Administration, relatives aux acquisitions, échanges ou aliénations des immeubles nécessaires aux buts poursuivis par l'Association, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts, doivent être approuvées par l'Assemblée Générale. »

Descriptif des opérations 2020/2021 permettant la conclusion des projets architecturaux de l'AFIPH :

1) Cession d'un bail à construction au profit de Pluralis / Foyer Le Moulinet / FCI :

- L'Assemblée Générale approuve la délibération prise par le Conseil d'Administration le 18 décembre 2019 qui autorise la reprise du bail consenti à la société SDH au profit de la société PLURALIS, assortie d'une prolongation du bail à construction de 4 ans, du versement d'une soulte de PLURALIS à SDH de 460 000 €, de l'intégration d'un projet de réhabilitation du foyer pour un montant de l'ordre de 1 800 000 € (réaménagement du foyer Le Moulinet, réaménagement du foyer George Sand suite à la création de la liaison entre les deux foyers, travaux AD'AP), d'une redevance prévisionnelle d'un montant de l'ordre de 153 000 € ou 160 000 € selon le taux de PCRC (0,45% ou 0,60%) qui comprendra notamment les prêts de la soulte et de la réhabilitation, envisagés sur 20 ans chacun.

2) Acquisition terrain Vaulx Milieu par AENI :

L'Assemblée Générale approuve la délibération prise par le Conseil d'Administration le 19 Février 2020 qui autorise l'acquisition de deux parcelles cadastrées SBC15e et SBC15f sis Rue René Descartes Parc Muissiat ZAC Centre St Bonnet Etang à Vaulx-Milieu, d'une superficie totale de 15 191 m2 auprès du groupe ELEGIA représentant les intérêts de la CAPI (Communauté de Communes Porte de l'Isère), au prix de 55 Euros Hors taxes le mètre carré, soit un prix global HT et hors frais notarié de 835 505 Euros.

RESOLUTION 14 - Renouvellement du Conseil d'Administration

L'Assemblée générale est informée que :

→ **6 Administrateurs sortants demandent le renouvellement de leur mandat :**

1. Madame Elisabeth ACHARD, depuis 2014 Administratrice déléguée à l'action associative
2. Monsieur Bernard DURILLON, depuis 2017, actuellement Secrétaire général adjoint
3. Monsieur Daniel NAVE, depuis 2002, actuellement Trésorier adjoint
4. Madame Marie-Pierre NOTO, depuis 2017, actuellement Administratrice référente Adj. Agglo
5. Madame Elisabeth PALLEAU, depuis 2014, actuellement Administratrice secteur Sud Isère
6. Madame Hélène PHILIPPON-LAVAL, depuis 2014 actuellement Administratrice référente Isère Rhodanienne
7. Monsieur Joseph SANCHEZ, depuis 1992, actuellement Administrateur secteur Agglo

→ **2 Nouvelles candidatures au CA**

1. Monsieur Ghassan-Antoine EL'JAMAL
1. Monsieur Jean-Philippe LANDRU

Ces postes sont à pourvoir pour 3 ans.